



Bonjour

Dans ma lettre précédente à ([relire ici](#)) je vous ai sensibilisé sur la problématique des aides respiratoires nocturnes (PPC) utilisés pour palier les apnées du sommeil.

En effet, vous avez pu constater qu'en cherchant à résoudre un problème, celui de l'apnée du sommeil, vous vous retrouvez confronté à un autre : une **exposition chronique à la pollution électromagnétique**.

Ces appareils génèrent des pollutions électromagnétiques (**EMF**) à **hautes et basses fréquences**, qui peuvent avoir des effets néfastes sur votre bien-être. Constat que j'ai pu faire régulièrement lors de diagnostics.

Voici quelques bonnes pratiques qui vous permettront de réduire ou supprimer ces pollutions.

Le problème des hautes fréquences

Les aides respiratoires émettent un champ électromagnétique à haute fréquence en raison de leur **module Bluetooth ou Wifi**, qui permet de transmettre des données à votre smartphone. Les respirateurs sont parfois aussi équipés d'une fonctionnalité de communication cellulaire qui permet de transmettre vos données de traitement du sommeil à un professionnel de santé.

Pour supprimer le rayonnement de hautes fréquences, il suffit d'activer le mode avion. Vous trouverez la marche à suivre dans la notice de votre appareil



Le problème des basses fréquences

Les basses fréquences sont émises parce que l'appareil d'aide respiratoire est continuellement branché au circuit électrique avec un cordon **sans prise de terre**. Par conséquent, le champ électrique parasite ne peut pas s'évacuer.

Le champ électrique rayonne **autour de l'appareil**, et peut se propager **le long du tuyau et du masque** du fait des matériaux conducteurs contenus dans ces accessoires. Ce phénomène est fortement amplifié pour les appareils qui fonctionnent avec un tuyau qui réchauffe l'air doté d'une résistance électrique.

Les solutions ?

Mon premier conseil serait **d'éviter l'utilisation du tuyau à air chauffé** (avec l'accord de votre médecin).

L'allongement du tuyau, comme l'a souligné Pascal, un utilisateur électrosensible, est une bonne méthode pour vous éloigner du respirateur et de sa zone d'influence. Cette approche est efficace **à condition** que le tuyau ne contienne pas d'éléments conducteurs, ce qui peut être vérifié à l'aide d'un [détecteur de champ électrique](#).

Mais dans tous les cas, je recommande de **mettre à la terre** votre respirateur à l'aide de câbles spécialement conçus que nous proposons sur notre site. La mise à la terre de l'appareil permet de supprimer ce champ électrique parasite rayonnant autour de l'appareil et de ses accessoires lorsqu'il est branché.

Solution très efficace qui est à mon sens **la plus simple** à mettre en place et **la moins coûteuse**.

Nous avons donc récemment référencé des câbles de mise à la terre spécifique pour les respirateurs AirSense 10 et AirSense 11 de ResMed, les respirateurs les plus couramment utilisés.

Autre solution, utiliser les batteries spécifiques développées par ResMed pour les voyages. Dans ce cas, l'appareil n'étant pas branché au circuit électrique, il ne génère pas de champ électrique.

Voici donc nos câbles de mise à la terre :



Si vous avez un respirateur Resmed AirSense 10 AutoSet

(Compatible avec les modèles Philips DreamStation Auto Fr (Respironics) et Dreamstation 2)



Il vous faut le câble de mise à la terre pour respirateur AirSense 10 Resmed

Je veux équiper mon respirateur Airsense 10



Si vous avez un respirateur Resmed AirSense 11 AutoSet

(Compatible avec les Elite)

Il vous faut le câble de mise à la terre pour respirateur AirSense 11 Resmed

Je veux équiper mon
respirateur Airsense 11

Chaque modèle d'Airsense doit utiliser son propre câble. En cas de doute, n'hésitez pas à nous consulter par email en envoyant une photo de votre respirateur et de ses connectiques d'alimentation, avec sa référence spécifique (photo du dos de l'appareil).

Vous pouvez constater l'efficacité de ces câbles dans cette courte vidéo 🙌



Je regarde la vidéo

Les câbles de mise à la terre vous permettent donc l'utilisation d'aide respiratoire, en toute sérénité, vous offrant ainsi **un environnement de sommeil plus sain**.

À noter qu'il existe d'autres objets fortement émetteurs de champ électrique (sans prise de terre) dont je déconseille l'usage :

- Couverture chauffante électrique (énorme champ électrique lorsque la couverture est sous tension. J'ai déjà observé plus de 100V de tension corporelle induite sur l'utilisateur, soit 100x l'extrême anomalie du référentiel de la Baubiologie SBM-2015 pour une zone de sommeil. Symptômes assurés en quelques semaines),

- Lit électrique (tension induite observée selon les modèles de lits entre 3V et 5V selon la quantité de métal présente dans la structure du lit),
- Lit médicalisé (tension induite observée entre 5V et 12V selon la quantité de métal présente dans la structure du lit),
- Appareil pour matelas à air (ajoute un champ électrique cumulatif en pied de lit).

Il faut bien prendre conscience que tous ces champs électriques sont **cumulatifs** et que la multiplication des objets électriques non mis à la terre dans notre proximité accroît mécaniquement notre exposition jusqu'à des **niveaux de toxicité importants**.

J'aborderai dans une prochaine lettre la problématique des lits électriques et médicalisés, qui représente pour moi un enjeu de santé publique majeur puisqu'il touche, entre autres publics, la quasi-totalité de nos aînés résidants en EHPAD.

À très bientôt,

Navoti, artisan de votre bien-être !



Frédéric GANA

Frédéric GANA

Co-fondateur et PDG de Navoti

Copyright © 2024. NAVOTI SAS Tous droits réservés.
ZA POLAXIS - avenue de Boulnay
37 360 NEUILLE PONT PIERRE - France

Contactez-nous sur contact@navoti.info

— — —